

Province du Québec
Municipalité de
Saint-André-de-Restigouche

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Saint-André-de-Restigouche tenue le 5 mai 2025 à 19 h 00 à la salle du
conseil, sous la présidence de Doris Deschênes, maire. Sont présents, les
conseillers :

Roch Gohier
Diane Turgeon Jean-Marie St-Onge
Jean-Paul Landry Sylvie Charest

La directrice générale et greffière-trésorière, Lise Labrie, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 et du 1^{er} mai 2025
4. Présentation et adoption des dépenses encourues du mois d'avril 2025
5. Trésorerie
6. Correspondance
7. Toutes recommandations des contribuables par écrit
8. Nomination de l'inspecteur municipal (Sylvain Savoie a titre de remplaçant de Jisca)
9. Résolution d'appui concernant une tour télécommunication sur la 132
10. Fin du programme RénoRégion
11. Résolution pour le changement de classification (mise à jour en 2024) (reporté au mois prochain)
12. Adoption du rapport annuel du Service Incendie
13. Site de récupération de matériaux secs
14. Retour sur la proposition de la continuité ou non de la démarche de regroupement municipal
15. Point divers :
 - a) Suivi de dossier
 - b) offre de service « table ronde » 1 623\$
16. Période de questions
17. Levée de la séance
18. Huis clos

036-2025 **Point 1 :**
Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour
Sur proposition de Sylvie Charest
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
L'ordre du jour est adopté tel que rédigé et lu.

Point 2 :
Période de questions

037-2025 **Point 3 :**
Résolution : Adoption des procès-verbaux
Sur proposition de Jean-Paul Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Les procès-verbaux du 7 avril 2025 et celui du 1^{er} mai 2025 sont adoptés tel
que rédigés.

038-2025

Point 4 :

Résolution : Adoption des dépenses encourues du mois d'avril 2025

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} au 30 avril 2025 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement.

Le bordereau CP-04-25 (comptes payés) totalisant une somme de 16 722.35\$

Le bordereau SAL-04-25 (salaires payés) totalisant une somme de 2 944.84\$

Il est proposé par Jean-Marie St-Onge

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau

CAP-04-25 (comptes à payer) totalisant une somme de 22 650.44\$

Total des dépenses du mois : 42 317.63\$

Point 5 :

Trésorerie

La directrice dépose à la table la situation financière au 30 avril 2025.

Point 6 :

Correspondance

039-2025

Résolution – demande de subvention CAMPP

ATTENDU QUE la corporation municipale a déposé au conseil le 11 avril dernier une demande spéciale concernant le Camp de de bûcherons en rapport avec le prêt que chaque municipalité de Matapédia-Les-Plateaux a accordé de 10 000\$ avec un plan de remboursement annuel de 2 000\$;

ATTENDU QUE la relance du Camp de bûcherons est sortie très forte du Lac-à-l'épaule, la corporation nous propose de transformer les prêts en subventions pour entamer tranquillement le processus de relance du Camp de bûcherons (création du plan de relance incluant études environnementales, de faisabilité, etc...);

Il est proposé par Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des membres que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche accepte cette entente à la condition que les autres municipalités aussi acceptent.

040-2025

Résolution – demande de commandite des chevaliers de colomb

Proposé par Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La municipalité débourse un montant de 50\$ concernant le dîner pour les personnes du 3^{ème} âge de Matapédia/les Plateaux, qui aura lieu le 8 juin 2025.

Point 8

041-2025

Résolution – Nomination de fonctionnaires désignés (inspecteur municipal) pour l'application des règlements

Sur proposition de Roch Gohier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche nomme Monsieur Sylvain Savoie à titre d'inspecteur municipal pour le remplacement de Madame Jisca Tremblay.

042-2025

Point 9

Résolution d'appui concernant une tour télécommunication sur la 132

CONSIDÉRANT que le projet de TELUS vise à améliorer la couverture cellulaire sur la 132 et dans la municipalité de Saint-André-de-Restigouche;

CONSIDÉRANT que TELUS compte déployer un site de télécommunications, composé d'un support d'antennes (la tour) de 80m de hauteur avec des antennes au sommet et un abri d'équipements au sol sis sur une partie du lot 5 630 338 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population à recevoir un tel service dans la Municipalité de Saints-André-de Restigouche ;

CONSIDÉRANT qu'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) régit les télécommunications au Canada et que cette dernière exige aux promoteurs de services de télécommunications de consulter la population locale préalablement à la construction de tout nouveau site de télécommunications tel que les deux sites proposés ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve le projet de TELUS ;

Il est proposé par Jean-Paul Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet de site de télécommunications de TELUS et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à TELUS.

043-2025

Point 10

Fin du programme RénoRégion

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

ATTENDU QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

ATTENDU QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

ATTENDU QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

ATTENDU QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 MS par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001% des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

ATTENDU QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309\$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logement promus par la ministre ;

ATTENDU QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de proposition afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

ATTENDU QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

ATTENDU QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Turgeon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de St-André-de-Restigouche demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec. Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Mme Virginie Dufour, députés des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, Députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec Copie certifiée conforme ce 8^e jour du mois de mai 2025. Michelle Moisan Directrice générale/greffière-trésorière.

Point 11

Résolution pour le changement de classification

La directrice générale demande que cette résolution soit reportée en juin.

Point 12 :

044-2025

Résolution - Adoption du rapport annuel du Service Incendie

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité doit produire le rapport annuel d'activités 2024 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées à la MRC pour transmission au ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Sylvie Charest

Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, accepte le rapport d'activités de son service de sécurité incendie pour l'année 2024, et qu'une copie de celui-ci et de la présente résolution soient acheminées à la MRC Avignon.

Point 13

045-2025

Site de récupération de matériaux secs

Sur proposition de Jean-Paul Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

L'ouverture du site se fera le 21 mai 2025, soit le mercredi de 15h à 17 :30 et les premiers samedis de chaque mois 8h à midi.

Point 14

046-2025

Résolution sur la proposition de la continuité ou non de la démarche de regroupement municipal

Sur proposition de Roch Gohier

Et résolu unanimement que le conseil municipal reporte la décision au 8 septembre 2025.

Point 15 : Points Divers

a. Suivi de dossier

047-2025

À la suite de la demande de Sylvie Charest, un allongement de la clôture à l'entrée du site de matériaux secs devrait être installée.

048-2025

b. **Offre de service « table ronde »**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche participe à l'étude sur le regroupement municipal menée par le MAMH pour les 5 municipalités du secteur Matapédia-et-les-Plateaux ;

CONSIDÉRANT que la population du secteur n'a encore reçu aucune information officielle concernant les travaux d'étude et l'intérêt des municipalités à évaluer l'opportunité d'un regroupement ;

CONSIDÉRANT qu'au-delà des considérations politiques et individuelles et des visées à court terme, l'opportunité devrait être offerte à la population de se prononcer quant à l'avenir du secteur, de son organisation territoriale et de ses perspectives de développement et les générations futures ;

CONSIDÉRANT que la participation du public amènera des données pertinentes et essentielles pour une décision éclairée par les prochains élus et prochaines élues des 5 municipalités sur l'avenir du secteur ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la Table ronde de participation publique pour accompagner les municipalités locales dans l'information et l'implication des citoyens et citoyennes sur la démarche d'étude de regroupement ;

CONSIDÉRANT la proposition de partage de coûts et la possibilité d'adresser une demande d'aide financière à la MRC Avignon pour financer la réalisation de ce mandat ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Matapédia s'est portée volontaire pour déposer la demande de financement à la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche :

1. Accepte l'offre de services déposée ;
2. S'engage à participer jusqu'à concurrence de 1 623 \$ au financement des honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat ;

Autorise la municipalité de Matapédia à déposer pour les 5 municipalités du secteur une demande d'aide financière auprès de la MRC Avignon et à signer les documents de demande de soutien liés ce mandat.

Point 16 :

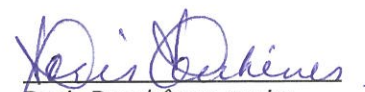
Période de questions

Point 17 :


Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, Jean-Paul Landry propose la levée de la séance, il est 19 h 45.

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Doris Deschênes, maire


Doris Deschênes, maire


Lise Labrie Directrice générale
et Greffière-trésorière